



Genève, le 14 juin 2015

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Votation du 14 juin : la population souhaite plus de logements à Genève

Le Conseil d'Etat prend acte de l'acceptation par le peuple genevois de la loi L 5 20 – 11394 modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR).

Par ce vote, la population exprime à nouveau la nécessité que le nombre de logements augmente à Genève. La transformation de locaux administratifs, commerciaux, industriels ou artisanaux en logements était déjà possible selon la législation antérieure et sera certainement renforcée avec la nouvelle loi. Cette solution représente pour le Conseil d'Etat une démarche bienvenue étant donné la pénurie actuelle.

Le Conseil d'Etat maintient résolument la construction de logements en tête de ses priorités, tout en privilégiant pour y parvenir la voie de la concertation avec les différents acteurs publics et privés concernés.

Désormais approuvé par le Conseil fédéral, le plan directeur cantonal 2030 permettra dans ce but de concrétiser graduellement un potentiel de 50'000 logements. La réalisation des grands projets de logements déjà décidés (Cherpines, Grands Esserts, Communaux d'Ambilly, Praille Acacias Vernets), ainsi que la densification des zones déjà habitées de manière ciblée, contribueront prioritairement à cet objectif.

Afin de fournir à la population genevoise les logements dont elle a besoin, le Conseil d'Etat a par ailleurs d'ores et déjà planifié 2 millions de mètres carrés supplémentaires de surfaces disponibles à la construction de logements d'ici 2018.

Pour toute information complémentaire : M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en contactant M. Jérôme Savary, secrétaire général adjoint responsable de la communication, DALE, tél. +41 76 341 59 51.